



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division/Division des
services professionnels en informatique

11 Laurier Street

11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 4C2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

Title - Sujet ADPS JAVA and General Streams	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-181682/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-181682	Date 2018-03-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$IPS-007-32186	
File No. - N° de dossier 007ips.M7594-181682	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-04-04	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lavigne, Jay	Buyer Id - Id de l'acheteur 007ips
Telephone No. - N° de téléphone (613) 220-9476 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Demande de soumissions – Modification 005

Cette modification à la demande de soumissions est émise pour corriger la réponse précédente à Q 031

La réponse précédente à Q 031

« R 031

Non, par contre nous allons modifier le critère comme suit :

Tout au long des critères d'évaluation, l'une des caractéristiques des critères doit inclure l'expérience des quatre catégories de ressources (i) architectes d'applications et de logiciels, (ii) testeurs, (iii) programmeur / analyste et (iv) architecte de GI. Cette modification vise à préciser que pour les critères obligatoires seulement (critères non cotés) l'expérience de projet sera acceptée à condition que le projet comprenne au moins trois des quatre catégories de ressources, pourvu que pour chaque critère, TOUTES les catégories soient abordées, cela s'applique à chacun des critères M1 et M2.

Par exemple, concernant n'importe quelle des critères affectés, le «mélange» d'expériences suivant répond aux quatre catégories de ressources et sera accepté :

Contrat 001 – architectes d'applications et de logiciels, testeurs, architectes de GI

Contrat 002 – programmeurs-analystes, testeurs, architectes de GI

Contrat 003 - architectes d'applications et de logiciels, programmeurs-analystes, architectes de GI

Cette modification s'applique à O1v) et O2i), mais AUCUN de les critères coté.

À l'annexe D Critères d'évaluation – Évaluation de la soumission, critère O1

SUPPRIMER : *v) l'équipe doit avoir inclus des architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.*

INSÉRER : *v) pour chacun des 3 contrats obligatoires proposés, l'équipe doit avoir inclus au moins 3 de les 4 catégories suivantes, à condition que les 4 catégories soient représenter parmi les 3 contrats obligatoires : architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.*

Au critère O2

SUPPRIMER : *i) l'équipe doit avoir inclus des architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.*

INSÉRER : *i) pour chacun des 3 contrats obligatoires proposés, l'équipe doit avoir inclus au moins 3 de les 4 catégories suivantes, à condition que les 4 catégories soient représenter parmi les 3 contrats obligatoires : architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.*

La modification de ce critère ne s'applique pas aux critères cotés C1 et C2 »

Correction to A 031 :

SUPPRIMER

Au critère O2

SUPPRIMER : i) l'équipe doit avoir inclus des architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.

INSÉRER : i) pour chacun des 3 contrats obligatoires proposés, l'équipe doit avoir inclus au moins 3 de les 4 catégories suivantes, à condition que les 4 catégories soient représenter parmi les 3 contrats obligatoires : architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.

La modification de ce critère ne s'applique pas aux critères cotés C1 et C2

INSÉRER

Au critère O2

SUPPRIMER : i) l'équipe doit avoir inclus des architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.

INSÉRER : i) collaborer avec le fournisseur de services d'architectes d'applications et de logiciels, de programmeurs-analystes, de testeurs et d'architectes de GI; pour chacun des 3 contrats obligatoires proposés, l'équipe doit avoir inclus au moins 3 de les 4 catégories suivantes, à condition que les 4 catégories soient représenter parmi les 3 contrats obligatoires : architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs analystes, des testeurs, et des architectes de GI.

La modification de ce critère ne s'applique pas aux critères cotés C1 et C2

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.